

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 9 JUILLET 2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 16-2024 Date de convocation : 02/07/2024 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 09/07/2024
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procurations : 1 Nombre de votants : 10
Absents excusés : M. LEJEUNE pouvoir à V. GAUTIER C. TRAMIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : R. NICOLEAU

**MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE
FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, DES
MERCREDIS ET DES VACANCES**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau Communautaire, notamment pour « Etablissement des règlements de fonctionnement des équipements communautaires et leurs avenants ou modifications et des règlements intérieurs des services communautaires et de leurs avenants ou modifications ».

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la mise à jour du règlement intérieur de fonctionnement de l'accueil périscolaire, des mercredis et des vacances, ci-annexé,
- DE DIRE qu'il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 09 juillet 2024

M. MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 09 JUL 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 09 JUL 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU